



RENTÉE SCOLAIRE

UN EFFECTIF DE RENTÉE TOUJOURS À LA HAUSSE !

Après six semaines de vacances d'été bien méritées, ce ne sont pas moins de 1'365 élèves pour un total de 73 classes qui reprendront le chemin de leurs collègues lundi dans notre cercle scolaire. Il s'agit de 13 élèves de plus que l'an dernier pour le même nombre de classes. Il est toutefois à noter qu'une petite trentaine d'élèves issus de la migration ont contribué à une telle augmentation de nos effectifs, l'an dernier tout comme cette année.

Les défis de la direction de notre école seront la continuité du programme PRIMA (enseignement de l'allemand par immersion) qui fait son arrivée en 6^e année, la mise en œuvre dans quelques classes du programme ANIMA (année d'immersion en allemand, en guise de passerelle vers PRIMA) ainsi que la poursuite du déploiement du programme cantonal « éducation numérique ». Il s'agira également de continuer l'optimisation de la prise en charge des élèves dans la classe halterego, sise dans le collège des Bayards.

Last but not least, les travaux de rénovation à l'intérieur du collège de Longereuse devraient se terminer pour cette rentrée scolaire ; la suite du chantier concernera la partie extension qui demandera toujours de la patience et de la souplesse à tous les utilisateurs. •

COURSE DES AÎNÉS 2023

Les sorties des aînés 2023 approchant, voici quelques informations complémentaires (nous vous renvoyons au site vdtse-niors.ch et au Cora pour disposer des informations générales à ce sujet).

Les courses de Môtiers, Buttes et Fleurier affichent complet.

Les heures de rendez-vous qui n'auraient pas été communiquées directement aux participant-e-s sont les suivantes : Boveresse, 7 h 45 ancien temple ; Fleurier, 8 h 30 place de Longereuse ; Couvet, 8 h 45 place des Collèges ; Travers, 8 h place de la Gare ; Noiraigue, 8 h 15 place de la Gare.

Enfin, à noter que finalement, un repas sera organisé pour les aîné-e-s de Saint-Sulpice. Il se tiendra le mercredi 23 août à midi au restaurant du Moulin. Les inscriptions se font auprès de Mme Madeleine Berset, au 032 861 37 83 (délai : 15 août). Une participation de Fr. 20.- par personne est demandée. Attention, le nombre de places est limité. •

CULTURE

L'ARTISTE BENJAMIN LOCATELLI

Installé et résident en Suisse depuis 2012, Benjamin a depuis eu l'occasion de travailler sur divers projets culturels dans le canton de Neuchâtel et en particulier au Val-de-Travers.

Le thème de l'absinthe est l'un des sujets sur lequel il a le plus travaillé depuis son arrivée. Étiquettes, tableaux, affiches, expositions...

Tout son art, son style de vie de manière globale se base dans cette dynamique de partage de connaissances, de bienveillance et d'expériences de la liberté sous sa plus juste mesure sociale. Que ce soit au travers de ses tableaux et de ses fresques, il travaille à utiliser le pouvoir du graffiti pour apporter le meilleur autour de lui. •



(15/24)



MISES À L'ENQUÊTE

Les nouvelles mises à l'enquête publique sont à consulter au service de l'aménagement du territoire à Couvet.

Plus d'informations: www.vdt.ch/page/mises-lenquete-publique

ADRESSES

Les Bayards – L'Endroit 1
Les Bayards – Quartier du Vent 12
Boveresse – Chemin des Mélèzes 388
Buttes – Surville 13
Couvet – Rue de la Flamme 65
Couvet – Rue du Premier-Mars 16
Couvet – Rue du Burcle 1
Fleurier – Rue de la Robella 5
Fleurier – Rue de Belle-Roche 4
Môtiers – La Bergerie
Môtiers – Rue du Collège 15
Môtiers – Rue des Eaux-Vives 2
Môtiers – Rue des Moulinets 1b
Môtiers – Grande Rue 45
Noiraigue – Le Furcil 29
Saint-Sulpice – Quartier du Soleil 14
Travers – Rue Sandoz-Travers
Travers – Rue de la Promenade 10

DATES LIMITES OPPOSITION

25 août 2023
25 août 2023
4 septembre 2023
25 août 2023
25 août 2023
25 août 2023
28 août 2023
28 août 2023
4 septembre 2023
25 août 2023
25 août 2023
25 août 2023
28 août 2023
28 août 2023
25 août 2023
25 août 2023
25 août 2023
28 août 2023

VOL DE BOIS

La personne qui a dérobé un hêtre renversé à Fleurier sur le chemin menant aux Creuses mi-juillet est priée de s'annoncer au service forestier en charge de la gestion de ce massif boisé (079 434 98 74). Nous prions également toute personne ayant vu quelqu'un tronçonner cet arbre ou le charger sur un véhicule de nous le signaler. •



INFORMATIONS PRATIQUES

CONTRÔLE DES HABITANTS – RAPPEL DES OBLIGATIONS

Le Contrôle des habitants (rue du Temple 8, 2114 Fleurier / 032 886 43 00 / Commune.Val-de-Travers@ne.ch) rappelle que, selon la loi cantonale concernant l'harmonisation des registres officiels de personnes et le contrôle des habitants (LHRCH), du 3 novembre 2009, les annonces suivantes sont attendues de la population :

- Arrivée dans la commune
Toute personne physique qui établit son domicile dans une commune ou y séjourne au-delà de trois mois doit déclarer son arrivée au Contrôle des habitants. La déclaration doit avoir lieu dans les quatorze jours qui suivent le changement de domicile.
- Changement de données
Les personnes, domiciliées ou en séjour, doivent communiquer au Contrôle des habitants, dans les quatorze jours dès l'événement, tout changement de données les concernant et contenues dans le registre, tel que changement d'identité, d'état civil, d'adresse, de logement dans le même immeuble, etc.
- Déclaration de départ
La personne qui quitte la commune doit annoncer son départ au Contrôle des habitants dans les quatorze jours qui suivent le changement de domicile et indiquer sa destination.
- Données fournies au Contrôle des habitants
Les propriétaires ou gérances sont tenus d'annoncer au Contrôle des habitants l'arrivée ou le départ de locataires, en indiquant les numéros des bâtiments et des logements concernés, même en cas de déménagement au sein du même bâtiment ou groupe de bâtiments, ainsi qu'en cas de réunion ou de division de logements.

ANNONCES

RÉCEPTION DES NOUVEAUX HABITANTS ET DES NOUVEAUX NATURALISÉS

Chaque année, le Conseil communal convie à une réception les personnes nouvellement arrivées à Val-de-Travers. Depuis 2021, les nouveaux naturalisés sont également conviés. La cérémonie se déroulera cette année le samedi 9 septembre, à 11 h 30, à la buvette du CLAN à Noiraigue. Si certains nouveaux habitants (arrivés entre juillet 2022 et juin 2023) n'ont pas reçu d'invitation, ils sont priés de bien vouloir s'annoncer auprès de la Chancellerie (032 886 43 90 ou Chancellerie.VDT@ne.ch).

À LA RECHERCHE D'UN EMPLOI ?

Consultez nos offres d'emploi sous Facebook, NEMONews et www.val-de-travers.ch/page/offres-demploi